|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
|  | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 17 novembre 2017 | | |

**Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes**

**Trente‑cinquième session**

**Genève, 13 – 17 novembre 2017**

Résumé présenté par le président

# Point 1 de l’ordre du jour : ouverture de la session

1. La trente‑cinquième session du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (ci‑après dénommé “SCCR” ou “comité”) a été ouverte par M. Francis Gurry, Directeur général de l’OMPI, qui a souhaité la bienvenue aux participants. M. Daren Tang Heng Shim a assuré la présidence et MM. Karol Kościński et Abdoul Aziz Dieng ont assumé les fonctions de vice‑présidents. Mme Michele Woods (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

# Point 2 de l’ordre du jour : adoption de l’ordre du jour de la trente‑cinquième session

1. Le comité a adopté le projet d’ordre du jour (document SCCR/35/1 Prov.).

# Point 3 de l’ordre du jour : accréditation de nouvelles organisations non gouvernementales

1. Le comité a approuvé l’accréditation en qualité d’observatrices auprès du SCCR des organisations non gouvernementales mentionnées dans l’annexe du document SCCR/35/2 Rev., à savoir le Center for Information Policy Research (Université du Wisconsin) et l’Association des musées canadiens.

# Point 4 de l’ordre du jour : adoption du projet de rapport de la trente‑quatrième session

1. Le comité a approuvé le projet de rapport de la trente‑quatrième session (document SCCR/34/7 Prov.). Les délégations et les observateurs ont été invités à adresser au Secrétariat, d’ici au 15 décembre 2017, les éventuelles observations sur leurs déclarations à l’adresse suivante : [copyright.mail@wipo.int](mailto:copyright.mail@wipo.int).

# Point 5 de l’ordre du jour : protection des organismes de radiodiffusion

1. Les documents relatifs à ce point de l’ordre du jour étaient les documents SCCR/27/2 Rev., SCCR/27/6, SCCR/30/5, SCCR/31/3, SCCR/32/3, SCCR/33/3, SCCR/33/5, SCCR/34/3 et SCCR/34/4, ainsi que des diagrammes et des documents informels établis lors de précédentes sessions.
2. En ce qui concerne la protection des organismes de radiodiffusion, le comité a examiné la nouvelle version du *Texte de synthèse révisé sur les définitions, l’objet de la protection, les droits à octroyer et d’autres questions* (document SCCR/34/4). Le comité a examiné le document SCCR/34/4 et a formulé des observations et des propositions sur diverses questions contenues dans ce document.
3. À l’issue de ces délibérations, le président a établi le document SCCR/35/12 pour faire état de sa compréhension de l’état d’avancement des discussions. Le document SCCR/35/12 est découpé en deux parties distinctes afin de faciliter les délibérations. Les délégations de l’Argentine, du Brésil et du Chili ont aussi présenté une proposition conjointe intitulée “*Limitations et exceptions : Proposition visant à faire avancer les délibérations*” (document SCCR/35/10)*.*
4. Ce point restera inscrit à l’ordre du jour de la trente‑sixième session du SCCR.

# Point 6 de l’ordre du jour : limitations et exceptions en faveur des bibliothèques et des services d’archives

1. Avant l’ouverture de ce point de l’ordre du jour, le Secrétariat a proposé des projets de plan d’action relatifs au point 6 de l’ordre du jour, comme demandé à la trente‑quatrième session du SCCR, et a présenté la procédure suivie pour établir les *Projets de plans d’action sur les limitations et exceptions pour l’exercice biennal 2018‑2019* (document SCCR/35/9), et a examiné les projets de plans d’action qui seront menés après les exposés présentés au titre des points 6 et 7 de l’ordre du jour.
2. Les documents relatifs à ce point de l’ordre du jour étaient les documents SCCR/26/3, SCCR/26/8, SCCR/29/4, SCCR/30/2, SCCR/30/3, SCCR/33/4, SCCR/34/5 et SCCR/35/6.
3. Le comité a suivi et accueilli avec intérêt l’exposé présenté par M. Kenneth Crews concernant l’*Étude sur les limitations et exceptions relatives au droit d’auteur en faveur des bibliothèques et des services d’archives : version actualisée et révisée (édition de 2017)*, qui fait l’objet du document SCCR/35/6, et les délégations et observateurs ont participé à une séance de questions‑réponses avec M. Crews.
4. Le comité a également suivi et accueilli avec intérêt le rapport sur l’état d’avancement des travaux relatifs aux limitations et exceptions en faveur des musées, présenté par M. Benoit Muller.
5. Le comité a examiné les projets de plan d’action relatifs au point 6 de l’ordre du jour établis par le Secrétariat dans le document SCCR/35/9. Si le comité n’est pas parvenu à approuver les plans d’action durant la présente session, il est convenu que ceux‑ci constituaient un bon point de départ pour la poursuite des discussions. Les membres du comité ont examiné les éléments qu’ils souhaiteraient voir figurer dans les projets de plans d’action qui seront établis par le président en vue de la trente‑sixième session du SCCR. Ils ont demandé que ces projets leur soient communiqués au moins un mois avant l’ouverture de la trente‑sixième session du SCCR.
6. Ce point restera inscrit à l’ordre du jour de la trente‑sixième session du SCCR.

# Point 7 de l’ordre du jour : limitations et exceptions en faveur des établissements d’enseignement et de recherche et des personnes ayant d’autres handicaps

1. Avant l’ouverture du point 6 de l’ordre du jour, le Secrétariat a proposé des projets de plan d’action relatifs au point 7 de l’ordre du jour, comme demandé à la trente‑quatrième session du SCCR, et a présenté la procédure suivie pour établir les *Projets de plans d’action sur les limitations et exceptions pour l’exercice biennal 2018‑2019* (document SCCR/35/9), et a examiné les projets de plans d’action qui seront menés après les exposés présentés au titre des points 6 et 7 de l’ordre du jour.
2. Les documents relatifs à ce point de l’ordre du jour étaient les documents SCCR/26/4 Prov., SCCR/27/8, SCCR/32/4, SCCR/33/4, SCCR/33/6, SCCR/34/6, SCCR/35/3 et SCCR/35/5 Rev.
3. Le comité a suivi et accueilli avec intérêt l’exposé présenté par M. Daniel Seng concernant l’*Étude actualisée et analyse complémentaire* de l’étude sur les limitations et exceptions relatives au droit d’auteur en faveur des activités d’enseignement figurant dans le document SCCR/35/5 Rev., et les délégations et les observateurs ont participé à une séance de questions‑réponses avec le professeur Seng.
4. Le comité a également suivi et accueilli avec intérêt l’exposé présenté par Mme Caroline Ncube, M. Blake Reid et des étudiants de l’Université du Colorado concernant l’*Étude exploratoire sur l’accès des personnes handicapées aux œuvres protégées par le droit d’auteur*, contenue dans le document SCCR/35/3, et les délégations et les observateurs ont participé à une séance de questions‑réponses avec les professeurs Reid et Ncube.
5. Le comité a examiné les projets de plans d’action relatifs au point 7 de l’ordre du jour, établis par le Secrétariat dans le document SCCR/35/9. Si le comité n’est pas parvenu à approuver les plans d’action durant la présente session, il est convenu que ceux‑ci constituaient un bon point de départ pour la poursuite des discussions. Les membres du comité ont examiné les éléments qu’ils souhaiteraient voir figurer dans les projets de plans d’action qui seront établis par le président en vue de la trente‑sixième session du SCCR. Ils ont demandé que ces projets leur soient communiqués au moins un mois avant l’ouverture de la trente‑sixième session du SCCR.
6. Ce point restera inscrit à l’ordre du jour de la trente‑sixième session du SCCR.

# Point 8 de l’ordre du jour : questions diverses

1. Les documents relatifs à ce point de l’ordre du jour étaient les documents SCCR/31/4, SCCR/31/5, SCCR/35/4, SCCR/35/7, SCCR/35/8 et SCCR/35/Summary Presentation Rev.
2. S’agissant de l’examen du droit d’auteur dans l’environnement numérique, le comité a suivi et accueilli avec intérêt l’exposé présenté par Mme Guilda Rostama sur l’*Étude exploratoire concernant l’incidence de l’environnement numérique sur la législation relative au droit d’auteur adoptée entre 2006 et 2016*, figurant dans le document SCCR/35/4, et les délégations et les observateurs ont participé à une séance de questions‑réponses avec Mme Rostama. Le comité a accueilli et organisé une séance de questions‑réponses avec le professeur Jane Ginsburg sur la présentation synthétique de l’exercice de réflexion organisé par l’OMPI les 6 et 7 avril 2017, qui fait l’objet du document SCCR/35/Summary Presentation Rev.
3. En ce qui concerne le droit de suite, le comité a suivi et accueilli avec intérêt l’exposé présenté par Mme Joelle Farchy sur *Les incidences économiques du droit de suite,* coécrit par les professeursFarchy et Graddy, qui fait l’objet du document SCCR/35/7, et les délégations et les observateurs ont participé à une séance de questions‑réponses avec le professeur Farchy.
4. La délégation de la Fédération de Russie a présenté sa *Proposition concernant le renforcement de la protection des droits des metteurs en scène au niveau international*, qui fait l’objet du document SCCR/35/8, et les délégations ont formulé des observations initiales sur la proposition.
5. Le comité a prié le président de formuler une proposition relative à des activités suggérées pour donner suite aux délibérations sur les différentes questions examinées au titre du présent point de l’ordre du jour et de présenter ladite proposition au SSCR pour examen à sa trente‑sixième session. Les membres du comité ont demandé que cette proposition leur soit transmise au moins un mois avant la trente‑sixième session du SCCR.
6. Ces trois questions resteront inscrites à l’ordre du jour de la trente‑sixième session du SCCR.

# Résumé présenté par le président

1. Le comité a pris note du contenu du présent résumé présenté par le président. Le président a précisé que le résumé rendait compte du point de vue du président sur les résultats de la trente‑cinquième session du SCCR et que, par conséquent, il n’était pas soumis au comité pour approbation.

# Point 9 de l’ordre du jour : clôture de la session

1. La prochaine session du comité se tiendra du 28 mai au 1er juin 2018.

[Fin du document]